

John Christopher Doyle *Appellant*;

and

The Minister of National Revenue
Respondent.

1977: October 24.

Present: Martland, Ritchie, Spence, Pigeon and Dickson JJ.

ON APPEAL FROM THE EXCHEQUER COURT OF CANADA

Income tax — The Income Tax Act, 1948 (Can.), c. 52, ss. 3, 4, 127(1)(e).

B. A. Brane, for the appellant.

A. Garon, Q.C., and *Wilfrid Lefebvre*, for the respondent.

APPEAL from a judgment of Gibson J. in the Exchequer Court of Canada¹ dismissing an appeal from a decision of the Tax Appeal Board². Appeal dismissed.

The judgment of the Court was delivered orally by

MARTLAND J.—We are all of the opinion that this appeal fails. It is dismissed with costs.

Appeal dismissed with costs.

Solicitors for the appellant: Gowling & Henderson, Ottawa.

Solicitor for the respondent: D. S. Maxwell, Ottawa.

¹ [1970] C.T.C. 365, 70 D.T.C. 6251, 6262.

² [1967] Tax A.B.C. 563.

John Christopher Doyle *Appelant*;

et

Le ministre du Revenu national *Intimé.*

1977: 24 octobre.

Présents: Les juges Martland, Ritchie, Spence, Pigeon, et Dickson.

EN APPEL DE LA COUR DE L'ÉCHIQUIER DU CANADA

Impôt sur le revenu — La Loi de l'impôt sur le revenu, 1948 (Can.), c. 52, art. 3, 4, 127(1)e).

B. A. Brane, pour l'appelant.

A. Garon, c.r., et *Wilfrid Lefebvre*, pour l'intimé.

POURVOI contre un jugement du juge Gibson de la Cour de l'Échiquier du Canada¹ qui a rejeté un appel d'une décision de la Commission d'appel de l'impôt². Pourvoi rejeté.

Le jugement de la Cour a été rendu oralement par

LE JUGE MARTLAND—Nous sommes tous d'avis que ce pourvoi doit échouer. Il est rejeté avec dépens.

Pourvoi rejeté avec dépens.

Procureurs de l'appelant: Gowling & Henderson, Ottawa.

Procureur de l'intimé: D. S. Maxwell, Ottawa.

¹ [1970] C.T.C. 365, 70 D.T.C. 6251, 6262.

² [1967] Tax A.B.C. 563.